

*Vendredi 21 mai 2021*
10h-11h30

**Napoléon : légende dorée et légende noire**

*Jean Tulard*Historien, spécialiste de Napoléon et de l’époque napoléonienne
Membre de l’Académie des sciences morales et politiques

**

**L’académicien : Jean Tulard**

Reçu premier à l’agrégation d'histoire en 1958, Jean Tulard a été pensionnaire de la Fondation Thiers de 1961 à 1964, chercheur au CNRS en 1964, directeur d’études à l’Ecole Pratique des Hautes Etudes en 1965, professeur à l’Université de Paris IV-Sorbonne, et professeur à l’Institut des Etudes Politiques de Paris en 1981.

Après une thèse consacrée à l’administration de Paris de 1800 à 1830, Jean Tulard devient peu à peu le grand spécialiste de Napoléon et de l'époque napoléonienne avec quelque cinquante livres consacrés à cette époque.

Jean Tulard s’est aussi passionné pour le cinéma et a écrit un dictionnaire des réalisateurs (1982) puis un dictionnaire des acteurs, producteurs, scénaristes et techniciens (1985), et enfin avec des collaborateurs un guide des films (1990) en trois volumes recensant 21 000 titres. On lui doit aussi un dictionnaire du roman policier (2005) et une étude au grand succès sur les Pieds Nickelés de Forton (2008).

A son grand regret, le vendredi 21 mai, il ne vous parlera que de Napoléon.

**-- CONFÉRENCE --**

**Napoléon : légende dorée et légende noire**

L'historien et académicien Jean Tulard\*, spécialiste français reconnu de Napoléon, abordera les dates principales de sa vie, son héritage - réel et mythique - et les polémiques qui l'entourent aujourd'hui (1h).

Son exposé sera suivi d'un échange avec les élèves pour répondre à leurs questions.

\* Ce grand expert a dressé le bilan de la recherche récente sur l’époque napoléonienne lors de la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon le 5 mai 2021 sous la Coupole de l’Institut de France, avant le discours du président de la République.

**-- EN QUELQUES MOTS --**

“L’historien est au service de la vérité et non de la morale. Il établit l’exactitude des faits, éclaire les causes d’un événement, en suit le déroulement et en dégage les conséquences. Mais il ne porte pas d’appréciation sur cet événement. Il peint les hommes, il ne les juge pas. C’est à cette condition que l’histoire ne sera pas la mémoire des vainqueurs.”

Jean Tulard

**-- 2021 : ANNÉE NAPOLÉON --**

Commémorer n’est pas célébrer. Le verbe vient du latin « commemorare » qui signifie évoquer, faire mention ou se souvenir ensemble. Rappeler la mémoire ou les mémoires, en fait. Il n’a donc aucun sens positif ou négatif. La commémoration n’a pour objectif que de se rappeler, collectivement, des événements passés. Sur le plan éducatif, c’est l’occasion de profiter d’une actualité politique et médiatique pour mettre l’accent sur certaines parties de l’histoire, en enseignant « la vérité vérifiable et vérifiée » (Marc Bloch).

Napoléon Bonaparte, personnage incontournable de l’Histoire de France, le plus connu dans le monde, a su laisser une empreinte profonde sur la société française et ses institutions, consolidant les acquis de la Révolution tout en cherchant à réduire les fractures qu’elle avait pu causer. En quelques années, il pose les jalons de l’État moderne et secoue la vieille Europe des rois en diffusant les principes de la Révolution française.

En s’appuyant tout particulièrement sur l’enseignement de l’histoire, apportant la contextualisation nécessaire, la commémoration officielle de la mort de Napoléon offre pour l’École l’opportunité d’aborder sous un angle interdisciplinaire, au-delà du parcours hors du commun de l’homme, la période charnière menant de la fin de la Révolution au retour des Bourbons sur le trône, pendant laquelle la France et l’Europe connurent des bouleversements profonds qui eurent des répercussions jusqu’à nos jours. Ainsi, si « l’aventure napoléonienne » peut apparaître comme un événement à part dans l’histoire, une parenthèse qui semble s’ouvrir en 1799 pour se refermer en 1815, elle s’inscrit en réalité dans le temps long.

À cette occasion, parce que la mémoire aussi est un objet d’histoire, elle permet ainsi d’évoquer tant l’héritage et le mythe napoléoniens que ce qui constitue la « légende noire » des régimes consulaire et impérial.

**-- EN RÉSONANCE AVEC LES PROGRAMMES --**

**Le Consulat et l’Empire dans les programmes d’enseignement**

La période du Consulat et de l’Empire apparaît à de nombreuses reprises dans les programmes d’enseignement (histoire-géographie, histoires des arts, lettres…).

Il est ici essentiellement question du programme d’histoire-géographie, qui offre bien évidemment le socle indispensable de tout travail sur le sujet.

Plus d’informations sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2735/2021-annee-napoleon>

**Lettres - Histoire - Art / Napoléon, de l’histoire à la légende :** <https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2339536/napoleon-de-l-histoire-a-la-legende>

**Le Code civil** - Proposition pédagogique pour comprendre l’origine, la composition et la postérité du code civil qui accorde aux citoyens l’égalité devant la loi : <https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2340134/le-code-civil>

**-- POUR ALLER PLUS LOIN --**

Lumni : dossier Napoléon : <https://www.lumni.fr/dossier/napoleon#1>

Lumni : du Général à l’Empereur : <https://www.lumni.fr/dossier/napoleon-bonaparte-du-general-a-l-empereur>

Revoir la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte : <https://www.institutdefrance.fr/actualites/bicentenaire-de-la-mort-de-napoleon-bonaparte/>

Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte : communiqué, dossier de presse et discours publiés par l’Institut de France : <https://www.institutdefrance.fr/actualites/bicentenaire-de-la-mort-de-napoleon-bonaparte-2>
<https://www.institutdefrance.fr/5-mai-1821-mort-de-napoleon-bonaparte>